

Département de la
MoselleMairie de
HENRIDORFF

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

Afférents
Au Conseil
MunicipalEn
exerciceQui ont pris
Part à la
délibération

15 | 15 | 12

Séance ordinaire du Jeudi 12 Février 2015

Date de la convocation : 05/02/2015

Affichage du 19/02/2015
Au 31/03/2015

L'an deux mil quinze et le jeudi douze février à 19 h 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard KALCH : **Maire**

Présents : Yannick EON, Fabrice TISSERAND, Jean-Marc NOBLET, Gérard LEVY, Sébastien ELOI, Rachel KLEIN-DORMEYER, Caroline MOUTIER, Ronald STIBLING, Pascale RIEDINGER, Pascale WEISSENBACH, Guillaume DUMONT.

Absents : Hervé NIVA, Pascal DIEMER, Jonathan KAISER.

Ordre du jour	
Numéro et objet de la délibération	
01	Demande de subvention de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)
02	Demande de subvention parlementaire (reporté)
03	Contrôle de sécurité des bâtiments communaux
04	Chasse : désignation d'un estimateur de dégâts de gibiers rouge
05	Ouverture de crédits
06	Proposition de renégociation d'un emprunt
07	Cessions de terrains dans la Rue de la Paix et la Rue de la Forêt
08	Vente du tracteur communal MITSUBISHI MT 372 avec ses accessoires et d'un épandeur.
09	Divers et communications

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 DECEMBRE 2014

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

/

Objet de la
délibération

N° 01 - DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. POUR LA REFECTION DES SANITAIRES DANS LES ECOLES :

Dans l'optique de divers aménagements et de travaux d'amélioration du cadre de vie, et au vu de la vétusté des sanitaires dans les écoles primaires et maternelles, le Conseil Municipal a décidé d'entreprendre des travaux dans ce sens.

Pour ces motifs, le Maire propose et soumet au Conseil Municipal ce projet, dont les devis s'élèvent :

Pour l'école primaire à :

✚ 9 050,00 € HT soit 10 860,00 € TTC pour le devis des Ets HOFBAUER

✚ 6 850,12 € HT soit 8 220,14 € TTC pour le devis de PHALSBOURG
CONSTRUCTION

Pour l'école maternelle à :

- + 8 834,00 € HT soit 10 600,80 € TTC pour le devis des Ets HOFBAUER
 - + 7 849,30 € HT soit 9 419,16 € TTC pour le devis de PHALSBOURG CONSTRUCTION
 - + 7 400,00 € HT soit 8 880,00 € TTC pour le devis d'INTER DECOR
- Soit un total H. T. de : 39 983,42 €
Soit un total T.T.C. de : 47 980,10 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **S'ENGAGE** à couvrir dès 2015, la partie à la charge de la commune
- **SOLLICITE** la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- **CHARGE** le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

Objet de la délibération

N° 02 - DEMANDE DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE : Reporté

/

Objet de la délibération

N° 03 - CONTROLES DE SECURITE DES BATIMENTS COMMUNAUX :

Dans le cadre de la mise en conformité des bâtiments communaux (mairie, école maternelle, groupe scolaire et salle socioculturelle), et après la mission de diagnostic sécurité incendie effectuée par la société QUALICONSULT de Nancy,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de confier à l'entreprise QUALICONSULT, les missions suivantes :
 - ✓ **RVRAT** : Rédaction d'un Rapport de Vérification Réglementaire Après Travaux, à raison de 500,00 € H.T. par bâtiment, soit 2 000,00 € H.T.
 - ✓ **VIEL** : Vérification initiale des installations électriques, au prix de 225,00 € H.T. par bâtiment, soit 900,00 € H.T.
- Autorise le Maire à signer les devis et le charge d'entreprendre ces études.

/

Objet de la délibération

N° 04 - CHASSE - DESIGNATION D'UN ESTIMATEUR DE DEGATS DE GIBIER ROUGE :

Le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du bail de location de la chasse communale, il appartient au conseil municipal de désigner un estimateur de dégâts de gibier rouge pour la période 2015 - 2024.

En effet, dans les articles L 429-23 et suivants du Code de l'Environnement, il est prévu que les dégâts occasionnés par les sangliers, cerfs, daims, chevreuils, lièvres ou lapins ouvrent droit à un dédommagement de la part du locataire de la chasse envers la personne lésée.

Les dégâts exceptés ceux de sangliers (qui sont pris en charge par le «Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers») font l'objet d'une évaluation dans les conditions prévues par les articles R. 229-8 à R. 229-14 du C.E.

A cette fin, un estimateur est désigné dans chaque commune au début du bail et pour toute sa durée. En application de l'article R. 229-8 du C.E. il est choisi parmi les habitants d'une commune voisine. Il est nommé par le maire après accord entre le conseil municipal et les locataires de la chasse communale.

Le Maire propose de nommer Monsieur André WISHAAPT demeurant à SAINT-LOUIS n° 30, Rue de Sparsbrod, en qualité d'estimateur de dégâts de gibier rouge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour cette nomination.

/

Objet de la délibération

N° 04 - OUVERTURE DE CREDITS :

Dans le cadre des travaux de «mise en conformité des bâtiments communaux» ; le Conseil Municipal :

- ✓ Décide d'ouvrir des crédits avant le vote du budget primitif, en section d'investissement au compte 23113 - Programme 172 : «Mise en conformité des bâtiments communaux» pour 800,00 €
- ✓ Donne tout pouvoir au Maire pour mandater la facture de l'entreprise «KOPP ALU SYSTEME» de Drulingen en investissement
- ✓ S'engage à inscrire la dépense au budget primitif de 2015

/

Objet de la délibération

N° 06 - PROPOSITION DE RENEGOCIATION D'UN EMPRUNT :

En octobre 2010, la commune a souscrit un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne de Lorraine d'un montant de 135 000,00 €, remboursable sur 15 ans, au taux fixe de 3,61 %.

Dans un souci d'économie, la commune a renégocié ce prêt avec l'organisme emprunteur. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne une suite favorable à la proposition établie par la Caisse d'Epargne de Lorraine pour :
 - Nature du prêt : Travaux d'investissement de l'exercice 2010
 - Montant du prêt : 135 000,00 €
 - Sur une durée de : 15 ans
 - En périodicité : Trimestrielle
 - Au taux de : 2,80 %
- Accepte de prendre en charge l'indemnité de réaménagement actuarielle d'un montant de 2 201,00 €, ainsi que les frais de dossier d'un montant de 100,00 €
- Autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et signer les pièces se rapportant à ce dossier.

/

Objet de la délibération

N° 07 - REGULARISATION DE LA VOIRIE RUE DE LA PAIX ET RUE DE LA FORET - ACHAT DE TERRAINS :

En vue d'une régularisation et afin que la municipalité soit propriétaire des voiries «rue de la paix» et «rue de la forêt», le Conseil Municipal décide d'acquérir à titre gratuit, les terrains sis à HENRIDORFF, cadastrés comme suit :

Rue de la Paix :

- Lieu-dit «Zwischen dem Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 158, d'une superficie de 0,32 are de sol,
 - Parcelle n° 159, d'une superficie de 0,11 are de sol,
- Lieu-dit «Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 235, d'une superficie de 0,31 are de sol,
 - Appartenant à la SCI PAX, sise Rue des deux côtes à HENRIDORFF.
- Lieu-dit «Zwischen dem Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 161, d'une superficie de 0,61 are de sol,
 - Appartenant à Madame TROMP Christine, épouse REICHHELD, domiciliée n° 26 Rue principale à CLEEBOURG.

- Lieu-dit «Zwischen dem Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 172, d'une superficie de 1,15 are de sol,
 - Appartenant à Monsieur et Madame ISAAC Patrick, domiciliés n° 03 Rue de la Paix à HENRIDORFF.
- Lieu-dit «Zwischen dem Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 173, d'une superficie de 1,69 are de sol,
 - Appartenant aux héritiers de Monsieur DREYER Armand, domiciliés n° 08 Rue de la Forêt à HENRIDORFF.
- Lieu-dit «Zwischen dem Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 178, d'une superficie de 1,66 are de sol,
 - Appartenant à Monsieur BONVOISIN Nicolas et Madame RAUCH Pauline, domiciliés n° 09 rue de l'école à WALTEMBOURG.
- Lieu-dit «Zwischen dem Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 179, d'une superficie de 1,03 are de sol,
 - Appartenant aux héritiers de Madame RIEDINGER Marie-Françoise, épouse DILLENCHNEIDER, domiciliée à n° 10 Rue Saint Joseph à SCHAEFFERHOF- DABO.
- Lieu-dit «Zwischen dem Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 203, d'une superficie de 0,14 are de sol,
 - Parcelle n° 208, d'une superficie de 0,05 are de sol
 - Appartenant à Madame SCHEID Corinne épouse JALU, domiciliée n° 21 Rue de la Paix à HENRIDORFF.
- Lieu-dit «Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 220, d'une superficie de 0,97 are de sol,
 - Parcelle n° 346, d'une superficie de 1,02 are de sol
 - Appartenant à Monsieur RIEDINGER François, domicilié n° 76 Grand'rue à HENRIDORFF.
- Lieu-dit «Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 236, d'une superficie de 0,53 are de sol,
 - Appartenant à Madame RIEDINGER Marie-Louise, veuve ULRICH, domiciliée n° 17 Grand'rue à HENRIDORFF.
- Lieu-dit «Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 242, d'une superficie de 0,16 are de sol,
 - Appartenant à Monsieur HECHINGER Didier, domicilié n° 67 Rue des vergers à HENRIDORFF.
- Lieu-dit «Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 244, d'une superficie de 0,15 are de sol,
 - Appartenant à Monsieur et Madame SINTEFF Christian, domiciliés n° 67 Rue des vergers à HENRIDORFF.

Rue de la Forêt :

- Lieu-dit «Zwischen dem Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 153, d'une superficie de 0,40 are de sol,
 - Appartenant à Madame MOUTIER Alvine, veuve LEVY, domiciliée n° 25 Rue des deux côtes à HENRIDORFF.
- Lieu-dit «Rue de la Forêt», section 3 :
 - Parcelle n° 151, d'une superficie de 0,74 are de sol,
 - Appartenant à Monsieur et Madame LEVY Gérard, domiciliés n° 01 Rue de la Forêt à HENRIDORFF.

- Lieu-dit «Zwischen dem Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 143, d'une superficie de 0,72 are de sol,
 - Appartenant à Monsieur et Madame KREMER Mathieu domicilié n° 04 Rue des Pins à HASSELBOURG.
- Lieu-dit «Zwischen dem Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 142, d'une superficie de 1,41 are de sol,
 - Appartenant à Monsieur et Madame BOURNIQUE Romain, domiciliés n° 05 Rue de la Forêt à HENRIDORFF.
- Lieu-dit «Zwischen dem Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 135, d'une superficie de 1,03 are de sol,
 - Appartenant à Monsieur et Madame BEVILACQUA Christophe, domiciliés n° 07 Rue de la Forêt à HENRIDORFF.
- Lieu-dit «Zwischen dem Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 134, d'une superficie de 0,35 are de sol,
 - Appartenant à Madame LEVY Régine, veuve TROMP, domiciliée n° 06 Rue du Château d'eau à HENRIDORFF.
- Lieu-dit «Zwischen dem Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 128, d'une superficie de 1,88 are de sol,
 - Appartenant à Monsieur et Madame MOUTIER Jean-Claude, domiciliés n° 11 Rue de la Forêt à HENRIDORFF.
- Lieu-dit «Zwischen dem Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 127, d'une superficie de 1,12 are de sol,
 - Appartenant à Madame MATHIS Catherine, domiciliée n° 09 Rue des Trois Haies à MOULINS LES METZ.
- Lieu-dit «Zwischen dem Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 122, d'une superficie de 1,11 are de sol,
 - Appartenant à Madame MATHIS Roselyne épouse HABERT, domiciliée n° 15 Rue de la Forêt à HENRIDORFF.
- Lieu-dit «Zwischen dem Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 113, d'une superficie de 1,11 are de sol,
 - Appartenant à Monsieur DJEBLI Abdelkader, domicilié Appartement 35, Boulevard d'Alsace à METZ.
- Lieu-dit «Zwischen dem Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 112, d'une superficie de 0,68 are de sol,
 - Appartenant à Madame RIEDINGER Marie Joséphine Veuve KAISER, domiciliée n° 21 Rue de la Forêt à HENRIDORFF.
- Lieu-dit «Zwischen dem Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 101, d'une superficie de 0,27 are de sol,
 - Appartenant aux héritiers de Monsieur MOUTIER Félicien, chez MOUTIER Alain, domicilié n° 10 Rue de Champagne à CHEMINOT.
- Lieu-dit «Zwischen dem Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 100, d'une superficie de 0,22 are de sol,
 - Appartenant à Madame HUNTZINGER Virginie, domiciliée n° 27 Rue de la Forêt à HENRIDORFF.
- Lieu-dit «Rue de la Forêt», section 3 :
 - Parcelle n° 211, d'une superficie de 1,15 are de sol,
 - Appartenant à Monsieur et Madame DILL Yannick, domiciliés n° 28 Rue de la Forêt à HENRIDORFF.

- Lieu-dit «Zwischen dem Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 206, d'une superficie de 0,50 are de sol,
 - Parcelle n° 205, d'une superficie de 0,50 are de sol,
 - Appartenant à Monsieur MATHIS Denis, domicilié n° 2 Rue de la Source à MARMOUTIER.
- Lieu-dit «Zwischen dem Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 200, d'une superficie de 0,47 are de sol,
 - Appartenant à Monsieur FOLTZ Jean-Pierre, domicilié n° 40 Rue de l'Eglise à HENRIDORFF.
- Lieu-dit «Zwischen dem Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 199, d'une superficie de 0,41 are de sol,
 - Appartenant à Monsieur et Madame HEITZMANN Philippe, domiciliés n° 01, Rue du Vieux Bourg à YUTZ.
- Lieu-dit «Zwischen dem Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 194, d'une superficie de 0,42 are de sol,
 - Appartenant au Groupement Foncier Agricole Saint Louis, représenté par Monsieur GROSSE Jean, domicilié n° 29 Rue principale à SAINT JEAN KOURTZERODE.
- Lieu-dit «Zwischen dem Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 193, d'une superficie de 0,30 are de sol,
 - Parcelle n° 188, d'une superficie de 0,14 are de sol,
 - Appartenant à Monsieur et Madame EON Yannick, domiciliés n° 20 Rue de la Forêt à HENRIDORFF.
- Lieu-dit «Zwischen dem Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 187, d'une superficie de 0,13 are de sol,
 - Appartenant à Madame FREUND Emilie, Epouse KUGLER, domiciliée n° 56 Rue des Vosges à SARREBOURG.
- Lieu-dit «Zwischen dem Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 182, d'une superficie de 0,21 are de sol,
 - Appartenant à Monsieur et Madame KAISER Joseph, domiciliés à Sparsbrod n° 04 Route de Lutzelbourg à HASELBOURG.
- Lieu-dit «Zwischen dem Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 181, d'une superficie de 0,24 are de sol,
 - Appartenant aux héritiers de Madame RIEDINGER Marie-Françoise, épouse DILLENCHNEIDER, domiciliée à n° 10 Rue Saint Joseph à SCHAEFFERHOF- DABO.
- Lieu-dit «Zwischen dem Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 176, d'une superficie de 0,46 are de sol,
 - Appartenant à Madame BAU Aurélie, domiciliée n° 12 Rue du Haut Barr à MONSWILLER.
- Lieu-dit «Zwischen dem Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 175, d'une superficie de 0,49 are de sol,
 - Appartenant aux héritiers de Monsieur DREYER Armand, domiciliés n° 08 Rue de la Forêt à HENRIDORFF.
- Lieu-dit «Rue de la Forêt», section 3 :
 - Parcelle n° 168, d'une superficie de 0,53 are de sol,
 - Appartenant à Madame MATHIS Mireille, domiciliée n° 04 Rue de la Forêt à HENRIDORFF.

- Lieu-dit «Zwischen dem Bruchwald», section 3 :
 - Parcelle n° 166, d'une superficie de 0,10 are de sol,
 - Appartenant à Madame FEHR Audrey épouse BURCKEL, domiciliée n° 04 Rue de la Forêt à HENRIDORFF.

Ces acquisitions seront réalisées sous la forme d'un acte administratif.

Objet de la
délibération

N° 08 - VENTE DU TRACTEUR COMMUNAL MITSUBISHI MT 372 AVEC SES ACCESSOIRES ET D'UN EPANDEUR :

La commune de HENRIDORFF est propriétaire d'un véhicule :

- Marque MITSUBISHI MT 372 G
- Chevaux : 15 CV
- Année de 1^{ère} mise en circulation : 1989

Ainsi que d'un épandeur, inventorié sous le n° 79

Dont elle n'a plus l'usage et qu'il convient de vendre.

Monsieur Jean-Marc PEQUIGNOT de DRULINGEN se porte acquéreur de ce matériel dans son état.

Le conseil municipal, après délibération décide :

- d'approuver la vente du véhicule MITSUBISHI MT 372 G avec ses accessoires au prix de 1 000,00 €
- d'approuver la vente de l'épandeur, au prix de 100,00 €
- d'autoriser l'encaissement de la somme totale de 1 100,00 € de Monsieur Jean-Marc PEQUIGNOT de Drulingen.
- d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cette vente.

Divers et communications :

1. **Location de la salle socioculturelle** : Pour les petites activités de l'association «les enfants d'abord», à raison de 10 à 15 locations par an, il leur sera demandé une location de 50,00 € /an.
2. **Inspection académique** : un rendez-vous a eu lieu avec M. MARCHAL le vendredi 06 février dernier. Pour l'année scolaire 2015-2016, les effectifs sont bons et la commune ne risque pas de fermeture de classe. En revanche les années suivantes, les effectifs sont à la baisse.
3. **Urbanisme** : Pour la viabilisation des terrains MOUTIER Félicien, la commune demande une participation de 3 000,00 €. Un lotissement est en projet à l'entrée du village dans la rue de Waltembourg. Faudra voir avec l'exploitant. Une réunion de la commission d'urbanisme est prévue le jeudi 12 mars.
4. **Fiscalité directe locale** : La municipalité décide de ne pas donner suite à la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.
5. **Assainissement** : Les dossiers de demande de subvention ont été enregistrés à l'Agence de l'eau Rhin Meuse.
6. **Cotisation CAUE** : La commune décide de payer la cotisation au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Moselle

7. Péricolaire et entretien des bâtiments :

- Les ATSEM interviennent lorsque les effectifs au péricolaire sont importants, mais elles dépassent leur quota d'heures.
- Martine Héringier va faire valoir ses droits à la retraite pour le 1^{er} septembre 2015. Faudra éventuellement la remplacer par une personne titulaire d'un BAFA ou d'un CAP «petite enfance», pour pouvoir intervenir au péricolaire.

La séance a été levée à 22 heures 30.

EMARGEMENTS

KALCH Bernard, Maire :	EON Yannick, 1er Adjoint :	TISSERAND Fabrice, 2 ^{ème} Adjoint :
NOBLET Jean-Marc 3 ^{ème} Adjoint :	LEVY Gérard, Conseiller :	KLEIN-DORMEYER Rachel, Conseillère :
NIVA Hervé, Conseiller : Absent excusé	RIEDINGER Pascale, Conseillère :	ELOI Sébastien, Conseiller :
STIBLING Ronald : Conseiller	DUMONT Guillaume, Conseiller :	DIEMER Pascal, Conseiller : Absent excusé
MOUTIER Caroline, Conseillère :	WEISSENBACH Pascale, Conseillère :	KAISER Jonathan, Conseiller : Absent excusé